

DIVERS-CITÉ

Bulletin municipal de Cendras

N°258 novembre 2020



Drapeaux en berne partout en France pour rendre hommage aux victimes des attentats

SOMMAIRE

P2	Edito.	P7	Culture
P3	Santé	P8	Travaux
P4	Conseil municipal	P9 et 10	En bref
P5	Agglomération	P11	Solidarité
P6	Hommage à Samuel Paty	P12	Agenda-Pratique.

Edito du Maire

Faire face à l'obscurantisme...

La France a été touchée par plusieurs attentats comme malheureusement dans plusieurs pays dans le monde. La douleur est immense et le chagrin sans fond face à ces actes ignobles. Les mots manquent quand les questions s'accumulent dans nos têtes. Elles se résument à quelques adverbes : qui, comment, pourquoi ? On peine à aller plus loin, subjugués par l'atrocité des crimes et la stupidité du mobile.

Ces terroristes sont des assassins qui n'ont de religieux que les slogans et dont les actes incarnent la trahison de tout ce qui est sacré, dont la vie humaine. Cet ennemi, nous le vaincrons ensemble en restant uni et fidèle au pacte républicain et aux valeurs universelles portées par notre République laïque, indivisible, démocratique et sociale.

« Ensemble, nous vaincrons l'obscurantisme. » Ces mots sont forts, nous devons les lire et les partager. Ils émanent de la tribune écrite par notre compatriote Mohammed Moussaoui président du Conseil français du culte musulman après l'épouvantable assassinat de Samuel Paty.

Unité, solidarité et fermeté doivent être les réponses face à la barbarie tout en évitant tous les amalgames dangereux !

La crise sanitaire...

La deuxième vague est bien là, elle est arrivée avec encore plus de force que la première sur certains

territoires comme le nôtre. Certains médecins ont même annoncé ces derniers jours que l'épidémie est hors de contrôle. De fait, le nombre de malades augmente, tout comme le nombre de lits de réanimation occupés. Dans le Gard les lits de réanimations sont clairement saturés. Des patients ont été même transférés sur d'autres départements notamment sur l'hôpital de Toulouse et Brest.

Le temps viendra pour lequel il faudra tirer un bilan, mais d'ores et déjà, nous pouvons être très critique de la gestion de la crise par le gouvernement : changement d'avis réguliers, impréparation sur la deuxième vague, incohérence des discours, étonnement de certaines mesures injustes et parfois incohérentes. Par exemple, il ne semble pas normal que les enseignes telles que la FNAC aient le droit de rester ouvertes alors que tant de petites librairies sont contraintes de fermer.

Mais le problème fondamental de cette situation : ce sont les politiques d'austérité, qui depuis des années, ont supprimé massivement des moyens au service public et à l'hôpital notamment en supprimant depuis 20 ans des milliers de postes et de lits.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à exprimer toute notre compassion envers les familles et proches des victimes de ce virus et ma solidarité en direction de l'ensemble des soignants et des personnels de santé qui avec courage et dévouement s'occupent de nous. Merci

Sylvain André, Maire

Aragon, Le fou d'Elsa

Les temps sont durs, l'avenir semble bouché et pourtant un jour viendra couleur d'orange...
Poème en hommage au poète espagnol Federico Garcia Lorca assassiné en 1936 par les franquistes!

*Tout ce que l'homme fut de grand et de sublime
Sa protestation ses chants et ses héros
Au dessus de ce corps et contre ses bourreaux
A Grenade aujourd'hui surgit devant le crime
Et cette bouche absente et Lorca qui s'est tu
Emplissant tout à coup l'univers de silence
Contre les violents tourne la violence
Dieu le fracas que fait un poète qu'on tue
Un jour pourtant un jour viendra couleur d'orange
Un jour de palme un jour de feuillages au front
Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront
Un jour comme un oiseau sur la plus haute branche
Ah je désespérais de mes frères sauvages
Je voyais je voyais l'avenir à genoux
La Bête triomphante et la pierre sur nous
Et le feu des soldats porté sur nos rivages*

*Quoi toujours ce serait par atroce marché
Un partage incessant que se font de la terre
Entre eux ces assassins que craignent les panthères
Et dont tremble un poignard quand leur main l'a touché
Un jour pourtant un jour viendra couleur d'orange
Un jour de palme un jour de feuillages au front
Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront
Un jour comme un oiseau sur la plus haute branche
Quoi toujours ce serait la guerre la querelle
Des manières de rois et des fronts prosternés
Et l'enfant de la femme inutilement né
Les blés déchiquetés toujours des sauterelles
Quoi les bagnes toujours et la chair sous la roue
Le massacre toujours justifié d'idoles
Aux cadavres jeté ce manteau de paroles
Le bâillon pour la bouche et pour la main le clou
Un jour pourtant un jour viendra couleur d'orange
Un jour de palme un jour de feuillages au front
Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront
Un jour comme un oiseau sur la plus haute branche*

Santé

Confinement

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et

précaires ou la garde d'enfants ;

- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes sont proposées pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école prochainement. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement. Ces attestations sont téléchargeables sur le site de la Mairie de Cendras.

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

Urgence

pour ma santé ou celle de mes proches :
Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le

SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Informations

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](http://0800130000).

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles.

Ecoles : nouvelles mesures

La municipalité a mis en place le nouveau protocole sanitaire qui renforce les mesures d'hygiène et d'aération des salles de classes.

L'Etat oblige également le port du masque à partir du CP.

Les masques pour les enfants

L'Etat oblige le port du masque à partir du CP. Les adultes ont déjà du mal à le supporter, il est vrai que cette mesure semble difficile à tenir pour des

petits. Cependant, la situation sanitaire est tellement grave que cet effort est nécessaire.

Pour aider les familles la municipalité vient d'acheter et distribuer 110 masques lavables taille unique et 110 autres arriveront dans un second temps.

Ecoles : plan Vigipirate

Le plan Vigipirate a été rehaussé au niveau maximum attentat.

Des barrières ont été placées pour sécuriser l'école devant et derrière pour éviter que les voitures se garent trop près de l'école. Soyons tous vigilant !

Conseil municipal

Le conseil municipal de Cendras du lundi 5 octobre a pris deux délibérations importantes.

La première en votant la participation à la cagnotte de solidarité pour les communes sinistrées à l'initiative de l'AMR30 pour un montant de 1 856 € (soit la participation symbolique d'un euro par Cendrasien)

La deuxième le refus du transfert du PLU (Plan Local d'urbanisme) à l'agglomération d'Alès. Nous considérons qu'il est plus pertinent de gérer l'urbanisme au niveau communal. Le SCOT joue déjà un rôle prescriptif à une échelle territoriale plus importante.

Ces deux délibérations ont été votées à l'unanimité.

Extrait ci-dessous des 2 délibérations :

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association des Maires ruraux du Gard dans le cadre d'un fonds de solidarité inondations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa dernière assemblée générale, l'association des Maires ruraux du Gard a mis en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations du 19 septembre 2020 ». M. le Maire précise que la majorité des communes impactées sont des communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations de l'Etat affaiblissent les finances communales. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1856 € à l'association des maires ruraux du Gard pour abonder cette cagnotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des maires ruraux du Gard d'un montant de 1 856€.

-Dit que la dépense sera prise à l'article 6574 où l'article divers prévoit une dépense de 2 050 €.

(le Maire n'a pas pris part au vote étant Président de l'AMR30)

Objet : Transfert de compétence PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) N°2014-366 du 24 Mars 2014 prévoit le transfert aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de

PLU le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux soit au 1^{er} Janvier 2021. Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'établissement public de coopération intercommunale s'y opposent par délibération dans les trois mois précédant le terme du délai légal soit entre le 1^{er} Octobre 2020 et le 31 Décembre 2020, date de dépôt en Préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Considérant que la Commune est le niveau le plus pertinent pour élaborer et appliquer le PLU sur le territoire de la Commune

Considérant que la commune est l'échelon territorial qui détient les meilleures connaissances du terrain pour exercer la compétence PLU.

Considérant que l'exercice de la compétence PLU par la Commune n'a jamais posé de problème jusqu'à aujourd'hui.

Considérant que le SCOT est déjà un outil qui permet de donner les orientations en matière d'urbanisme à l'échelon intercommunal.

Considérant que de transférer la compétence PLU à l'échelon intercommunal serait la simple continuité de vider les communes de leur compétence.

Considérant que la Loi ALUR permet aux communes de refuser de transférer la compétence PLU aux intercommunalités.

DÉCIDE

- de se prononcer contre le transfert de la compétence PLU à l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune de Cendras.

Il semblerait qu'une majorité de communes soient du même avis. La minorité de blocage doit être réunie pour empêcher le transfert de l'urbanisme à l'agglomération.



A Valleraugue, commune de 1 000 habitants, sur les contreforts du Mont-Aigoual, où sont tombés jusqu'à 450 millimètres d'eau en douze heures, les dégâts matériels sont importants

Agglomération

Intervention de Sylvain André, Maire de Cendras, lors du vote du budget

Monsieur le Président,

Mon intervention ne sera pas longue, je ne vais pas vous refaire celle du 15 juillet lors du Conseil d'installation, qui portait sur les thématiques que nous considérons prioritaires pour ce mandat. Elles n'ont pas changé.

Je vous ai écouté avec attention lors de votre discours d'investiture, et durant la réunion préparatoire du budget.

Vous avez répondu favorablement à un certain nombre de nos demandes, et vous vous êtes engagé sur la concrétisation de plusieurs de nos propositions, à savoir :

- Donner plus de moyen pour la ruralité
- Développer un projet alimentaire ambitieux avec une approche diversifiée
- Pousser le curseur plus loin dans la mise en œuvre d'un développement économique endogène
- Mettre en place un pacte fiscal plus solidaire
- Développer une politique de prévention spécialisée en direction de la jeunesse
- Mettre en débat le retour de certaines compétences, en considérant que le CIF n'est plus l'alpha

et l'oméga de la politique de l'agglomération

- Accélérer les projets en lien avec la transition écologique

- Améliorer le processus démocratique d'élaboration des décisions

Au vu de l'urgence sociale et de la crise économique liée au COVID, je vois également d'un œil favorable la prise d'un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir nos concitoyens et nos entreprises locales.

Je défends avec force et conviction la commune comme un pilier essentiel de la République mais j'ai aussi pleinement conscience que l'agglomération ne peut pas être l'addition de politiques municipales ou même l'addition de projets alternatifs hétéroclites.

L'agglomération doit être un outil de coopération au service de nos territoires, ce qui passe nécessairement par la recherche d'un compromis au vu de la diversité de l'assemblée.

Ceci étant dit, se pose la question suivante : considérons-nous que le contenu du compromis est satisfaisant ? C'est très important, puisque cela détermine notre vote pour, contre ou notre abstention.

Au vu des engagements pris, et après débat au sein de mon conseil municipal, nous répondons que, oui, le compromis présenté aujourd'hui va globalement dans le bon sens.

Je voterai donc ce budget

Ales'y à vélo électrique

Un nouveau service de l'agglomération de location de vélos à assistance électrique "ALES'Y". Un projet financé à 50% par la Région et 50% par l'agglomération pour favoriser les mobilités douces sur notre territoire et vient en complément de l'offre de transport (qui est à développer). Un projet qui va aussi dans le bon sens pour l'environnement et pour notre santé ! L'objectif de ce nouveau service est de favoriser les locations longues durées. La location à la journée est donc un peu chère pour les autres périodes : mois, trimestre... les prix sont plus abordables.

Un espace dédié à la location des vélos

Situé en Gare Routière d'Alès, 15 avenue du Général De Gaulle, un espace Ales'Y à vélo sera dédié au

nouveau service. Les horaires d'ouverture du point de location vélos sont les suivants : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h15



Hommage à Samuel PATY

Déclaration des directions des écoles de Cendras

Vendredi 16 octobre 2020, jour des vacances de la Toussaint, notre collègue, Samuel Paty, professeur d'histoire géographie, a été massacré à quelques mètres de son collègue, parce qu'il enseignait la liberté d'expression à ses élèves.

Nous voulons saluer sa mémoire.

Nous voulons également témoigner toute notre émotion et tout notre soutien à sa famille et à ses proches, toute notre solidarité à ses collègues ainsi qu'à ses élèves et à leurs familles.

Notre émotion est immense. L'École, pilier de cette République qui nous est si chère et si précieuse, a été frappée de plein fouet, dans ses fondements. Samuel Paty est mort parce qu'il enseignait la liberté. Cette

phrase nous paraît irréaliste ; elle est malheureusement bien réelle !

Avant de partir, Samuel Paty aura même dû affronter la calomnie, les attaques personnelles, rendues publiques et devenues incontrôlables...parce qu'il a fait son métier. C'est insoutenable !

Notre émotion est immense, et nous savons qu'elle est partagée par tous nos concitoyens.

Mais notre détermination est intacte et notre engagement inébranlable : dès demain, nous, enseignants, continuerons à œuvrer inlassablement pour offrir à chaque enfant le présent le plus précieux qui soit : devenir un citoyen libre et éclairé.

La directrice et les directeurs des écoles de Cendras : Laurence Guintoli, Joël Francini et Frédéric Roumieux

Extrait d'une lettre de Jean Jaurès,

assassiné lui aussi, qui s'adressent à tous, aux auteurs des crimes comme à tous ceux qui pousseront à la haine. Les premières lignes de la lettre aux instituteurs :

« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort. »

Rassemblements importants sur Alès et la Grand'Combe, dimanche 18 octobre, très digne en hommage à Samuel Paty.

Une intervention du proviseur du collège Diderot, Monsieur Roure, sur Alès, forte de sens, suivie d'une minute de silence et de la Marseillaise. Sur la Grand'Combe une intervention de Patrick Malavieille magnifique et émouvante qui a repris un passage de la lettre de Jean Jaurès en partie.



Communiqué de presse du 16 septembre 2020

CENDRAS : Lire Délivre en pause cette année... Rendez-vous en 2021 !

Face à la crise sanitaire que nous traversons, si particulière par son importance et son caractère imprévisible... la municipalité a décidé de renoncer à son désormais traditionnel week-end automnal littéraire. En effet, les gestes de prudence préconisés et/ou imposés par le gouvernement pour minimiser l'impact de cette épidémie semblent difficiles à respecter pendant cette manifestation. Les moments de convivialité que nous souhaitons nombreux, sont peu compatibles avec la distanciation. Les livres sur les stands des libraires auront du mal à être manipulés. La communication verbale, prépondérante sur ces temps d'échange, risque d'être trop altérée par le port du masque. Les temps de repas sur un espace réduit étant impossible. Lire Délivre perdrait tout son sens !

Nous ne pouvons cependant nous résoudre à ne faire aucune offre culturelle et cette crise pourrait être plus longue que nous l'espérons... Aussi, nous mettons tout en œuvre pour continuer comme cet été à proposer des rendez-vous où les mesures nécessaires pourront être respectées.

Malgré toute cette morosité, Lire délivrera tou-

jours !! Alors ne lâchez pas vos journaux, romans, nouvelles et autres lectures en tout genre... et soyez prêts pour accueillir la grande délivrance quand nous y aurons droit !!

Pour la Municipalité
Anne-Lise Bastide, conseillère municipal déléguée à la Culture
Sylvain André, Maire de Cendras



Le Cratère décentralisé

Le 15 octobre dernier a eu lieu à Cendras le spectacle « La Quiche en 5 Actes » en respectant bien évidemment toutes les consignes de sécurité (gel, masques, une chaise entre chaque groupe...)

Ils pétrissent la pâte en jouant Molière, battent les œufs en jouant Corneille et mettent la quiche au four en jouant Shakespeare ! En cinq actes et en alexandrins, ils nous confectionnent en direct, une belle quiche. Entre improvisations bien senties et tirades légendaires, de Rostand à Barbara, ces deux comédiens tout terrain, confirmés, nous font partager leur plaisir de cuisiner, de faire rire, mais surtout, de jouer et de nous faire savourer cette langue magnifique. Tragique et burlesque, c'est en parlant au ventre qu'on ouvre l'appétit pour le texte classique !

Merci au Cratère, merci à la compagnie Azimut, merci aux acteurs pour ce superbe spectacle "la quiche en 5 actes", nous avons passé un très bon

moment dans le cadre du Cratère décentralisé. Ca nous fait un bien fou de rire un peu dans ce contexte compliqué !!



Travaux



Remplacement du circulateur de la chaufferie du groupe scolaire



Taille Passage Jean-Pierre Chabrol



Entretien du fossé Chemin du Cazal



Entretien des cimetières



Terrassement pour l'aire de jeu de l'école maternelle



Fabrication et remplacement de la porte de la Poste

En Bref

- **Solidarité/inondation** : la Municipalité a envoyé une équipe de 2 agents avec du matériel pour aider la commune d'Anduze. Madame Le Maire a adressé à Cendras une lettre de remerciement
- **Travaux Abbaye** : Une nouvelle tranche vient de se terminer pour 50 000 € HT qui a permis la consolidation de l'arche et du mur attenant. En lien avec la DRAC et un architecte des bâtiments de France., nous allons établir un calendrier pour continuer la restauration.
- **Educateurs spécialisés** : La Mairie travaille en lien avec l'association Avenir jeunesse pour que perdure l'intervention d'éducateurs sur Cendras. L'agglomération semblerait disposée à participer.
- **Maison en partage** : Une nouvelle rencontre avec les Logis Cévenols semble confirmer leur intérêt pour un tel projet. La commune a fait une lettre officielle pour demander d'acheter le terrain à 3F Occitanie. Pour rappel : le label « Maison en Partage » est délivré par le Département. Il consiste à la construction d'appartements au « top » en terme d'accessibilité, ils sont destinés aux personnes âgées en petite perte d'autonomie ou aux personnes handicapées.
- **Forum des associations** début septembre ; des bénévoles engagés et déterminés malgré le contexte actuel.
- **Assemblée générale du Centre socio-culturel Lucie Aubrac** de Cendras, le 11 septembre dernier. Un très grand merci aux administrateurs qui ne seront pas présents lors du nouveau mandat, pour leur engagement et leur implication dans la vie de la structure ! Un remerciement tout particulier à Françoise Richerme pour son dévouement durant toutes ces années où elle aura œuvré en tant que Présidente de ce centre dédié au service des cendrasiens et des habitants de la vallée du Galeizon ! Félicitations à la nouvelle Présidente, Michèle Gauze, ainsi qu'à l'ensemble des administrateurs élus qui ont choisi de donner de leur temps pour les autres ! C'est avec une grande satisfaction que nous constatons une diversité de profils dynamiques intégrer ce nouveau Conseil d'administration. Pas de doute : le centre socio-culturel a été, et reste dans de bonnes mains !
- **Maires Ruraux du Gard** : Suite aux dernières élections municipales, l'association a réélu ses instances. Le Maire de Cendras a été reconduit comme Président



En Bref

- **Enfouissement des réseaux** : Après une campagne de rénovation vertueuse de tout notre système d'éclairage public, qui a permis à notre commune de générer d'importante économie tout en participant à l'obtention du label de « Reserve Internationale de Ciel Etoilé » pour le territoire du Parc National des Cévennes, la mairie, a décidé de valoriser ses quartiers avec notamment le projet de sécurisation des réseaux d'énergie du quartier Fonzaux. Ainsi jeudi 17 septembre, Aimé Cavaillé, Vice-Président du SMEG en charge du secteur alésien, assistait à la visite de contrôle des nouvelles installations électriques par ENEDIS. Ces travaux ont été réalisés par la SPIE (Alès) sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet CEDRE. Ils n'ont fait l'objet d'aucune réserve d'ENEDIS et en autorise la mise sous tension qui se fera progressivement dans les jours à venir si le temps le permet. Cette première tranche sécurise plus de 400 mètres de fils électriques nus en les reconstruisant en souterrain, tout en améliorant l'aspect du quartier en faisant disparaître 15 vieux poteaux en béton qui seront recyclés. Le SMEG finance la totalité de cet investissement électrique à hauteur de 150 000 €. Des travaux similaires sont en cours sur l'entrée de Malataverne.



- **Braderie d'automne du Centre socioculturel** le 5 septembre dernier



- **Joyeux anniversaire** : Le Maire de Cendras Sylvain André accompagné des conseillers municipaux Jean Marc Pelorgeas, Samuel Dupin et Jean Marc Corbier ont remis le 5 septembre un bouquet de fleurs pour fêter les **102 ans** de madame **Judith Beix**, doyenne de la commune.



Solidarité

Solidarité avec Salah Hamouri

Réponse de l'Etat suite à l'interpellation du Président de la République par la Mairie de Cendras concernant la situation de notre compatriote Salah Hamouri que nous avons eu la chance de recevoir sur notre commune pour une conférence. Espérons que la parole sera liée aux actes.

Département du Gard



Mairie de Cendras

M. le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France



La Chef de Cabinet
du Président de la République
N° PDR/CP/BEAR/D106282

Monsieur Sylvain ANDRE
Maire de Cendras
HOTEL DE VILLE
PLACE ROGER ASSENAT
30480 CENDRAS

Paris, le 14 OCT. 2020

Monsieur le Président de la République,

Le 3 septembre 2020, notre compatriote, l'avocat franco-palestinien, défenseur des droits de l'homme, Salah Hamouri, s'est vu remettre par la police israélienne un courrier lui signifiant l'intention du ministre de l'intérieur israélien de lui retirer la carte de résidence permanente à Jérusalem.

Israël s'est doté en 1952 d'une loi, contraire au droit international, s'octroyant le « droit » d'autoriser ou non les Palestiniens de Jérusalem à vivre sur leur terre natale. Il entend l'utiliser contre Salah Hamouri alors qu'il est né et qu'il vit à Jérusalem depuis 1985. Cet acharnement d'Israël contre notre compatriote afin qu'il ne puisse pas vivre en famille sur sa terre natale doit cesser.

La France doit lui apporter sa protection et garantir que ses droits fondamentaux - dont celui de vivre sur sa terre natale - soient respectés.

Je vous demande d'œuvrer au nom de la France, pour que Salah Hamouri ne soit pas expulsé de sa terre natale et afin qu'il puisse vivre à Jérusalem avec sa famille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le Maire
S. ANDRÉ



Monsieur le Maire,

Vous avez souhaité faire part au Président de la République de vos préoccupations concernant la révocation du titre de séjour de Monsieur Salah HAMOURI à Jérusalem.

Sensible à votre démarche, le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de toute l'attention qui a été portée à votre courrier.

A cet égard, je puis vous indiquer que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à travers le consulat général de France à Jérusalem et l'ambassade de France à Tel Aviv, a engagé des démarches pour obtenir des explications sur les motifs de cette décision et son retrait sans délai.

Monsieur HAMOURI doit pouvoir mener une vie normale à Jérusalem, où il est né et où il réside. Son épouse et son fils doivent également obtenir le droit de s'y rendre pour le retrouver. Aussi, soyez certain que sa situation fait l'objet d'un suivi attentif de la part des autorités françaises qui maintiennent avec lui et son entourage un contact étroit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brice BLONDEL

Place Roger Assénat - 30480 CENDRAS - ☎ 04.66.30.40.72. 📠 04.66.30.48.91. ✉ mairie-cendras@wanadoo.fr

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE - 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS



Inondations dans le Gard

Communiqué de presse des Maires Ruraux du Gard pour lequel la commune de Cendras s'associe pleinement.

Les Maires Ruraux solidaires des communes du Gard sinistrées : lancement d'une cagnotte !

Lors de l'assemblée Générale des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux et solidaires aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Soulignant que la grande majorité des communes impactées sont des communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblissent les finances communales.

L'association des Maires Ruraux du Gard met en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 »

Pour les personnes physiques souhaitant participer à cette cagnotte, elles peuvent adresser leurs chèques à AMR30 avec au dos « Solidarité Rurale Inonda-

tions 19/09/2020 ». Le siège de l'association se trouve à Mairie de Massillargues-Atuech 351, Route de Massillargues 30140 Massillargues-Atuech.

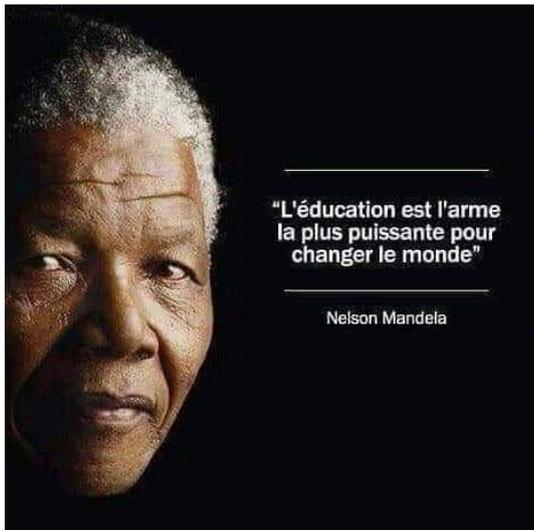
Pour les collectivités, elles peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020....

L'intégralité des fonds récoltés sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.

L'association des Maires Ruraux compte sur tous!



Pratique



#COVID-19

Pour vous déplacer, vous devez être muni de l'un des documents suivants :



- L'attestation de **déplacement dérogatoire**
- Le justificatif de **déplacement professionnel**
- Le justificatif de **déplacement scolaire**



Service-Public.fr



URGENCE : QUI APPELER ?



15 17 18 114 196 112

Samu Police Secours Pompiers Urgence sms En mer En Europe

Bulletin d'informations de la Commune de Cendras.

Directeur de la publication : Sylvain André
Conseil de rédaction : Sylvain André, Pierre Taramasco, Magalie Roudil, Anne-Lise Bastide, Carole Heller.
Journal tiré à 1150 exemplaires

- ↳ **Assistante sociale :** Tél : 04.66.34.60.60.
- ↳ **Association « Les Jardins du Galeizon :** Tél/fax : 04.66.34.52.80.
- ↳ **Alès Agglo :** Bâtiment ATOME - 2 rue Michelet - 30100 ALES-Tél.: 04.66.78.89.00.-ordures ménagères-encombrants : Tél : 0800540540 - numero.vert@ville-ales.fr
- ↳ **Biosphéra :** Centre d'Interprétation des Vallées Cévenoles - Tél. 04.66.07.39.25.
- ↳ **Centre Socioculturel Lucie Aubrac :** Tél: 04.66.78.69.82.
- ↳ **Déchèterie des Salles du Gardon :** Tél : 04.66.54.86.02. du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ↳ **Dentiste :** Picconi Claire, Tél : 04.66.78.69.19.
- ↳ **Docteur Muriel Espaze :** St Martin de Valgagues – Tél.04.66.30.12.11.
- ↳ **Ecole Primaire Abbaye :** Tél : 04.66.30.30.87.
- ↳ **Ecole Maternelle Abbaye :** Tél : 04.66.30.41.55.
- ↳ **Ecole de Malataverne :** Tél : 04.66.56.77.29.
- ↳ **Encombrants :** Ramassage les 1er et 3ème mardi du mois.
- ↳ **Médiathèque « Jean-Pierre Chabrol ».** Tél : 04.66.30.09.93.-
- ↳ **Pharmacie :** Tél: 04.66.86.18.87.
- ↳ **Poste de Cendras :** Tél: 04.66.30.20.17.
- ↳ **REAL (Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne) :** Une assistance technique 24h/24 et 7j/7 -Tél : 04.66.54.30.90.– contact@real.fr
- ↳ **Résidence l'Euzière :** Tél : 04.66.56.37.37.
- ↳ **Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) :** Tél: 04.66.30.14.56.
- ↳ **Société HLM « Un Toit Pour Tous ».** 558 chemin de la Tourtugue. 30100 Alès. Tél: 04.66.86.88.54.
- ↳ **Société HLM « 3 F Occitanie».** Immeuble Square Portal. 19, rue de la Clède. La Grand'Combe. Tél: 04.66.54.20.00.
- ↳ **Taxis de Cendras.** Mme Reverger : 06.98.40.68.86 ou MOTAXI : 06.51.11.15.48.
- ↳ **VEOLIA assainissement :** Tél : 09.69.32.93.28.

Pole Santé de Cendras (Impasse du Clocher)

- ♦ **Cabinet d'infirmières:** Moisset-Machon Catherine, Emilie Ruiz, Florence Jakovenko, Muriel Mazon -Tél: 04.66.30.28.46.
Permanence au cabinet le lundi matin avec et sans rendez-vous. Soins et prises de sang sur rendez-vous les autres jours de la semaine.
- ♦ **Docteur Moussant :** Tél. : 04.66.43.08.76.
- ♦ **Docteur Gourdon :** Tél. 04.34.24.22.09.
- ♦ **Docteur Cousin (Pédiatre) :** Tél. 09.75.49.17.53.
- ♦ **Infirmière : Mme Saint Germes :** Tél. 06.20.93.81.55
- ♦ **Kinésithérapeute : Mme Roussel :** Tél.04.66.30.92.52.